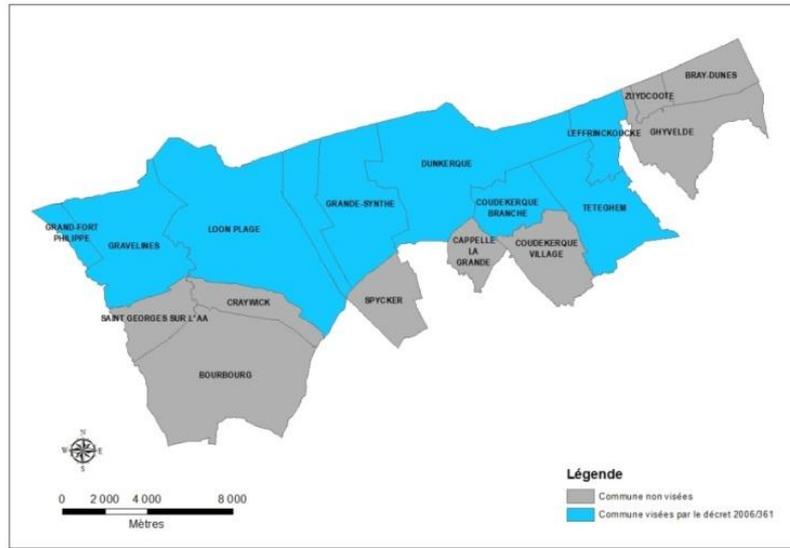


# PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

(ADOPTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 2 AVRIL 2015)



## 11 communes visées par les textes

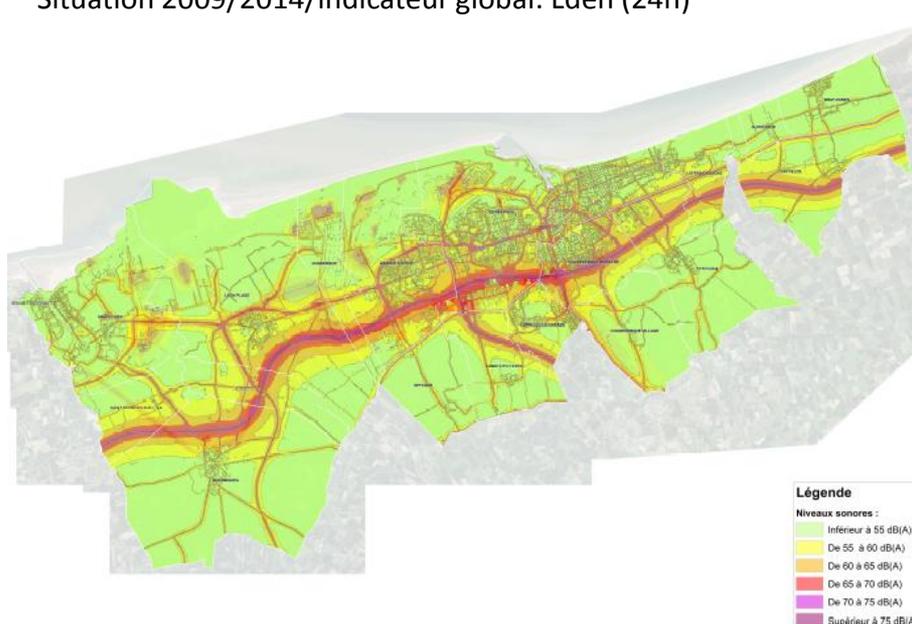
### . Des enjeux forts pour la CUD

- . 20 communes
- . Environ 210 000 habitants
- . 300 Km<sup>2</sup>
- . Réseau d'infrastructures et d'activités économiques (Port autonome, Industries)
- . Espaces verts à protéger

***Rappel: La CUD n'a pas la compétence Bruit***

# État de l'environnement sonore

Zones exposées au bruit cumulé (routier/ferroviaire/industriel)  
Situation 2009/2014/indicateur global: Lden (24h)



## L'évaluation de l'exposition au bruit

D'une manière globale toutes sources de bruit cumulées

**30% des habitants** sont potentiellement soumis à un niveau sonore moyen considéré comme important >65dB(A) en Lden sur 24h.

**4% de la population** subit l'effet d'un niveau >60dB(A) en Ln en période nocturne.

Selon l'indicateur Lden, environ **8% de la population** est potentiellement soumise à des niveaux sonores moyens supérieurs à 70 dB(A)

# Un outil stratégique de lutte contre les nuisances sonores

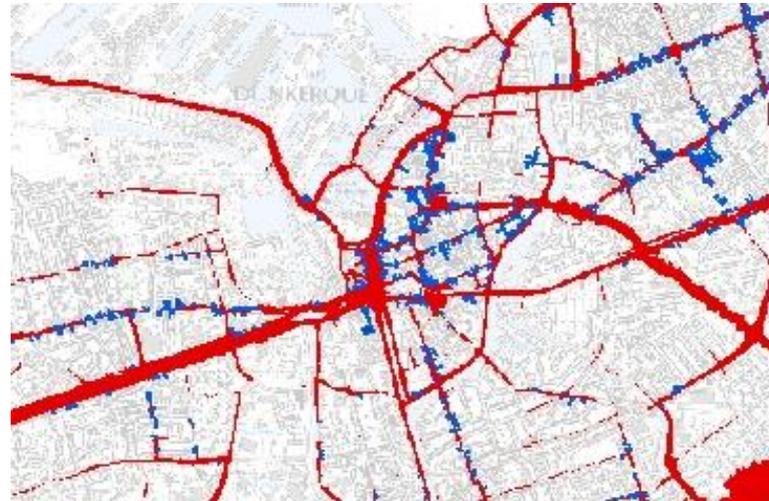
Prévenir le bruit pour une vie plus au calme

Dunkerque  
Grand Littoral  
COMMUNAUTE URBAINE

- Livre I:** Cartes du bruit et estimations des populations impactées
- Livre II:** Enjeux et actions
- Livre III:** Données locales et programme de travaux CUD

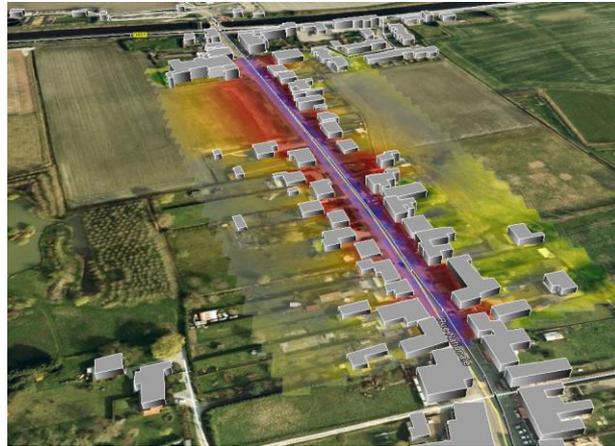
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

# Identification des Points Noirs

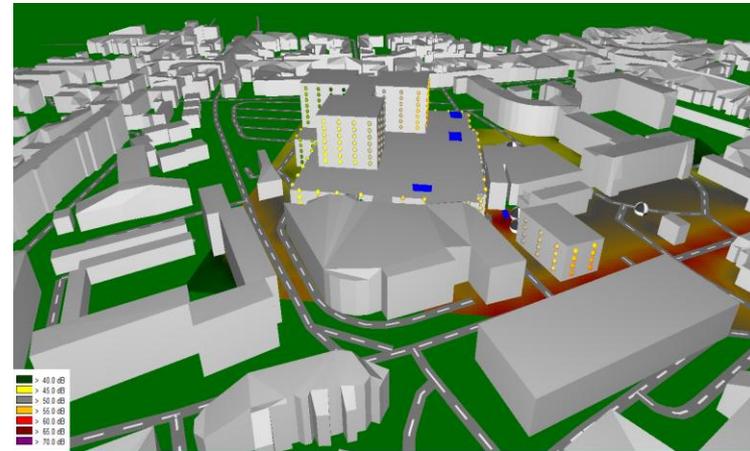


- Croisement des cartes du bruit et des habitations antérieures à 1979 (arrêté du 6 octobre 1978) et établissements sensibles exposés à des niveaux sonores supérieures aux seuils réglementaires.
- Identification des zones exposées (ex.cercle 500 m) > 70 dB(A) toutes sources de bruit
- Etude de réduction du bruit à la source ou proposition de protection chez l'habitant

# Les actions de réduction du bruit prévues dans le PPBE agglomération



**Ghyvelde**



**Centre Hospitalier de Dunkerque**

- Croisement des cartes du bruit et des nouveaux projets d'urbanisme et travaux de voirie de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Etude acoustique en amont des travaux si ceux-ci sont dans une zone définie comme point noir.
- Prise en compte des niveaux sonores dans l'étude de conception des nouvelles voiries et projet d'urbanisme.
- Contrôle acoustique en fin de travaux pour évaluer la réduction des nuisances sonores.

# Les actions de réduction du bruit prévues dans le PPBE agglomération



**Rue de l'Amiral Ronarch Dunkerque**



**Boulevard de l'Europe Malo les Bains**

## ***Aménagement de voirie***

Les aménagements urbains et de voiries s'appliquent à traiter la manière d'aménager l'espace. Ils viennent à la suite du Plan de circulation tout en tenant compte des aménagements à réaliser. Les aménagements de voiries ont donc une influence notable sur la propagation du bruit. Outre l'urbanisation réfléchie, ils peuvent aussi porter sur la diminution de vitesse dans certains quartiers. Le fait de réfléchir aux aménagements avant les premiers travaux de constructions entre aussi dans ce schéma. Il s'agit simplement des mesures venant en anticipation des projets.

# Les actions de réduction du bruit prévues dans le PPBE agglomération



## **Guichet unique**

Réflexion sur la création d'un guichet unique regroupant l'énergie, l'air et le bruit dans le cadre du Plan Air Climat Énergie territorial

# Les actions de réduction du bruit prévues dans le PPBE agglomération

## Croisement des cartes de bruit avec le programme de voirie 2014 – 2017

Attention particulière apporté sur le type d'enrobé

Pose d'enrobés année 2014 **3 498 m** pour un montant de **2 274 484 € ttc**  
Programme 2015/2017 **19 648 m de réfection de voirie** pour un montant estimé de **10 335 916 € ttc**



# Identification des zones calmes

Appui sur la définition donnée par le projet européen QUADMAP:

« Une zone calme en agglomération est une zone urbaine dont l'usage actuel ou futur et **la fonction** (son statut) nécessitent un environnement acoustique spécifique, qui contribue au **bien-être** des habitants »

- Elles peuvent donc prendre la forme de parcs, établissements de santé, zones commerciales, centres historiques et culturels, ...
- Méthodologie :
  1. Présélection des sites déjà considérés comme calmes grâce aux cartes de bruit
  2. Présélection des sites qui devraient être calmes compte tenu de leur fonction (utilisation du PLU, SIG...)
  3. Evaluation des critères acoustiques mais également esthétiques, de sécurité, d'entretien, d'aménagement...



# Identification des zones calmes

Afin d'intégrer les besoins et les attentes des habitants:

Réalisation de **sondages** :

- en zone urbaine (au parc urbain de Malo-les-bains)
- en zone rurale (au parc du Fort Louis à Coudekerque-Branche)

Prise en compte des résultats de sondages puis étude du PLU et des données SIG pour la présélection :



Questionnaire

Enquêteur: \_\_\_\_\_

Numéro: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Heure: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_

Enquêté:

Sexe:  Homme  Femme

Activité:  Etudiant  Salarié

Sans emploi  Retraité

Indépendant  Femme/homme au foyer

Domicile: \_\_\_\_\_

Q1 Etes-vous sensible au bruit urbain ?  Oui  Non

Q2 Souhaiteriez-vous avoir accès à des espaces calmes en ville ?  Oui  Non

Q3 En connaissez-vous ? Si oui lesquels ?  Oui  Non

Reponse: \_\_\_\_\_

Q4 Souhaiteriez-vous que certains endroits deviennent plus calmes ? Si oui, lesquels ?  Oui  Non

Reponse: \_\_\_\_\_

Q5 Pour chacun des lieux ci-dessous, choisissez entre les propositions:

	Calmes	Pas assez calmes	Bruyants mais peu importe	Je ne connais pas
Parc du Château Coquelle				
Parc du vent				
Parc de Malo-les-bains				
Parc zigzag				
Parc contemporain				
Fort Louis				
Bois des forts				
Fort de Petite-Synthe				
Place Turenne				
Plage de Malo-les-Bains				
Reserve du Platier d'Oye				
Reserve de la Dune Marchand				

Q6 Parmi ces critères, lesquels vous semblent importants dans une zone calme ? Quels sont les 3 plus importants.

Qualité de l'air

Sécurité

Qualité de l'entretien

Qualité des aménagements

Accessibilité

Proximité du domicile

Qualité de l'environnement sonore

Présence d'éléments naturels (eau, oiseaux, vég...)

Qualité du climat (vent, humidité, exposition...)

Qualité des odeurs

Diversité d'activités possibles (terrain de sport, jeux pour enfants, bancs de lecture, aquarium...)

# Une boîte à outil pour un projet considérant le bruit

La boîte à outils, intégrée à la démarche de prévention du bruit dans l'environnement, doit agir au niveau de chaque projet afin de garantir un cadre de vie de qualité à tous les habitants de la Communauté urbaine. Elle doit permettre à tous les acteurs et tous les pratiquants d'un territoire d'être sensibilisés sur cette thématique et de trouver une action concrète à son échelle d'intervention.

	Démarche	Action	Fiche ou références
1	Préparation de travaux D'aménagement des infrastructures routières	Croisement des données bruit et la zone de travaux	Service SIG
2	Emprise de voirie	Faisabilité réduction de vitesse et fluidité	Fiche fluidité de trafic Fiche amélioration de voirie
3	Modifier	Modification du tracé	Fiche fluidité de trafic Fiche amélioration de voirie
		Ajout de mobilier urbain	Fiche mobilier urbain Fiche amélioration de voirie
4	Limiter la vitesse	Faisabilité réduction de vitesse et fluidité	Fiche fluidité de trafic Fiche amélioration de voirie
		Garantir le respect des vitesses	
5	Action sur le revêtement de chaussée	Revêtement acoustique	Fiche enrobé acoustique



**Merci de votre attention**

